CONSEIL MUNICIPAL (PV) du 4 avril 2023, à 19h15

L'an deux mille vingt trois, le 4 avril, à 19 heures 15,

Le conseil municipal (CM) de la commune de Bouilly, dûment convoqué le 28 mars 2023 (convocation dématérialisée via Xdemat), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Benoît Groux, Maire.

Etaient présents : Frank Chevassu, Patrice Cropat, Benoît Groux, Lolita Guillard, Marc Hégo, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, Francine Ninoreille et Philippe Ninoreille

Etaient absentes représentées : Nadège Berthaux représentée par Alain Hourseau, Marlène Ninoreille représentée par Lolita Guillard, Isabelle Noël représentée par Philippe Ninoreille et Nathalie Ravigneaux représentée par Evelyne Juffin

Etait absent : Julien Cieslar

Approbation des procès verbaux des précédentes réunions

Approbation du PV du 28 février 2023 - reporté

Approbation du PV du 30 mars 2023 - reporté

Secrétaire de séance désigné par le CM : Lolita Guillard

Ordre du Jour:

1- Compte de gestion 2022 de la Trésorerie : approbation

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	8	8+4	12			

Hors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mme Ninoreille F., 1^{ère} adjointe, le CM approuve le compte de gestion du receveur de la Trésorerie de Troyes de l'exercice 2022.

2- Compte administratif 2022 : approbation

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	8	8+4	12			

Hors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mme Ninoreille F., 1^{ère} adjointe, le CM approuve le compte administratif de l'exercice 2022:

Fonctionnement Dépenses : 801 125,24 €

Recettes: 897 665,31 €

Excédent de l'exercice : + 96 540,07 €

Excédent de clôture de l'exercice : + 409 543,65 €

<u>> Investissement</u> Dépenses : 938 918,41 €

Recettes: 844 841,88 €

Déficit de l'exercice : - 94 076,53 €

Déficit de clôture de l'exercice : - 169 413,12 € (hors reste à réaliser)

Solde des restes à réaliser : + 10 744,00 €

- en fonctionnement

Recettes 002 excédent de fonctionnement : + 250 874,53 €

- en investissement

Recettes 1068 affectation du résultat : 158 669,12 €

Dépenses 001 déficit : 169 413,12 €

3- Dépenses de formation des élus réalisées en 2022

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	8	8+4	12			

Hors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mme Ninoreille F., 1^{ère} adjointe au maire de la commune de Bouilly (Aube), le CM accepte la somme dépensée pour l'année 2022.

Cette dépense de 136,08 € correspond à la cotisation à l'Association des Maires de France.

4- Affectation du résultat d'exercice 2022 au budget 2023

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

M. le Maire présente les résultats d'affectation d'exercice 2022 au budget 2023.

Après lecture du compte administratif de l'exercice 2022, le CM approuve l'affectation du résultat d'exercice 2022.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	409 543,65 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	250 874,53 €
Au 001 Investissement dépenses :	169 413,12 €

5- Vote des subventions 2023

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant	
	9	9+4	13				

Après en avoir délibéré, le CM décide d'inscrire au budget primitif 2023, la somme de 16 000,00 €, au compte 65748, au titre des subventions qui seront attribuées en 2023, de la manière suivante :

①- Subventions locales = 15 226,00 euros

Association	Somme allouée
ADMR	1 000,00 €
A.M.A.	747,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €
Amicale des Parents d'Elèves	2 915,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	850,00 €
Aube Sud Loisirs Omnisports	800,00€
Club Amitié Loisirs	508,00 €
E.S.B.O. Cyclo	337,00 €
F.N.A.C.A.	100,00 €

Association	Somme allouée
Gym Volontaire Crésantignes	265,00 €
Kalakakri	300,00€
Pétanque Club	404,00 €
Samouraï Club	3 000,00 €
Société de Chasse de Bouilly	150,00 €
Tennis Club	3 000,00 €
UNC AFN Section Bouilly	200,00€
"Donne ton Soutif"	300,00€
Cordes en Cœur	250,00 €

②- Subventions extérieures = 140,00 € euros

Association	Somme allouée	Association	Somme allouée	
BTP CFA	70,00 €	Maison Familiale Rurale	70,00 €	

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	8	8+3	11			

Après en avoir délibéré, le CM décide d'attribuer la somme de 300,00 € à l'Association de Défense du Patrimoine.

M. Hourseau A., Président de l'association, ne prend pas part au vote.

Tableau Récapitulatif	 associations locales association de Défense du Patrimoine associations extérieures 	15 226,00 € 300,00 € 140,00 €
	Total des attributions Somme inscrite au budget	- 15 666,00 € + 16 000,00 €
	Reste au compte 65748	+ 334,00 €

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

Après en avoir délibéré, le CM décide d'attribuer la somme de 4 100,00 € au CCAS de Bouilly.

6- Petit Bouillerand : tarifs des encarts publicitaires

M. Hourseau A. informe qu'il y aura deux parutions du Petit Bouillerand, chaque année.

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

Après en avoir délibéré, le CM décide d'augmenter de 2% les tarifs des encarts publicitaires qui seront

applicables jusqu'à la prochaine délibération, pour deux parutions annuelles.

Encart	Dimensions	Tarifs	
1/4 de page	186 mm x 65 mm	139,00 €	
1/4 de page	90 mm x 130 mm	139,00 €	
1/8 de page	90 mm x 64 mm	73,00 €	
1/10 de page	90 mm x 51 mm	37,00 €	
Page entière		254,00 €	

7- Foyer Familial: tarifs de locations

M. Hourseau A. présente le bilan des recettes et des dépenses du Foyer Familial pour l'année 2022.

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

Après en avoir délibéré, le CM décide d'augmenter de 2% les tarifs de location du foyer familial, applicables jusqu'à la prochaine délibération.

way programme demogramment		Avec chauffage	Sans Chauffage
Associations Locales → Les 2 salles avec cuisine	 1ère manifestation Locations suivantes 	Gratuit 189 €	Gratuit 139 €
Habitants de Bouilly	REPAS		
→ Les 2 salles avec cuisine		428 €	363 €
Grande salle avec cuisine		303 €	255 €
> Petite salle avec cuisine		219€	155 €
Habitants de Bouilly	VIN D'HONNEUR		
Les 2 salles avec frigo		134 €	101 €
Habitants Extérieurs	Uniquement Souligny		
Les 2 salles avec cuisine		734 €	584 €
Grande salle avec cuisine		486 €	411 €
> Petite salle avec cuisine		351 €	297 €
Lave-vaisselle	Tarif inclus dans le tarif de l	la location	
Soirée culturelle			
> en semaine, si entrée inféri	ieur à 5 €	Gratuit	Gratuit
> si le siège social est à	la mairie de Bouilly ou		
représentation ayant lieu à B	Bouilly		
	 • entrée supérieure à 5 € 	93 €	49 €
	• en week-end	137 €	100 €

8- Dépenses prévisionnelles en formation des élus en 2023

Depuis la loi du 1^{er} janvier 2016, M. le Maire précise qu'il doit y avoir un débat et que la somme qui figure au budget de la commune ne peut pas être inférieure à 2 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des membres de l'organe délibérant.

Il informe également qu'il peut y avoir des formations prises en charge par la commune ou par le compte personnel de formation "élu" de chaque conseiller.

Montant inscrit au budget primitif : 1 300,00 €.

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

Après en avoir délibéré, le CM décide de porter la somme de 1 300,00 € au budget primitif 2023, au titre de la dépense de formation des élus.

9- Budget primitif 2023

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

Après en avoir délibéré, le CM adopte le budget primitif 2023 :

Investissement

Fonctionnement

En dépenses : 974 139,27 € En dépenses : 1 164 922,53 € En recettes : 974 139,27 € En recettes : 1 164 922,53 €

10- Autorisations demandes de subventions

M. le Maire demande au CM de l'autoriser à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour l'ensemble des projets inscrits au budget.

Vote:	Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
	9	9+4	13			

Après en avoir délibéré, le CM autorise M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et tout autre co-financeur public ou privé, pour aider au financement des opérations inscrites au budget, à savoir :

- l'opération "travaux de voirie : rue de l'Hôtel de Ville et rue Lorin Chevalier"
- l'opération "travaux énergétique : locaux communaux sis rue Boucher et rue du Pressoir"
- M. le Maire est chargé de l'instruction des dossiers de demandes de subvention.

11- Informations diverses

- Monsieur le Maire

. Etude d'autoconsommation collective

Il informe qu'un rendez-vous de restitution est envisagé avec le prestataire chargé de l'étude. Après un tour de table, il est décidé d'organiser cette rencontre le 14 avril.

. Affaire Bézier

Le bornage a eu lieu le lundi 3 avril 2023 et donne quelques informations sur le suivi apporté à ce dossier.

- Patrice Cropat

. Suite à la réception de l'état de la dette de la commune, il demande quelques renseignements sur des éléments qui sont dans les tableaux. M. le Maire lui apporte des explications complémentaires.

La séance est levée à 23 heures 20

Maire de la Commune Benoît Groux Secrétaire de séance Lolita Guillard